## La fondation Essonne Mécénat

Construisez avec nous l'Histoire de l'Essonne



La fondation Essonne Mécénat, sous l'égide de la Fondation du patrimoine, est une création du Département de l'Essonne en 2017.

Parrainée par Stéphane Bern, Essonne Mécénat a pour vocation d'apporter son soutien :

- à la préservation, la restauration et la valorisation du patrimoine du Département de l'Essonne,
- à la conservation, restauration et acquisition d'œuvres et d'objets d'art pouvant compléter les collections de ses musées et domaines afin d'étoffer son offre culturelle à destination du public.

Le Département de l'Essonne est propriétaire et gestionnaire de plusieurs lieux publics et d'œuvres

d'intérêt patrimonial majeur : la Maison-atelier de l'artiste Foujita, les domaines départementaux de Méréville, de Chamarande, de Misery et de Montauger, le musée français de la Photographie... Ces joyaux culturels et environnementaux ont besoin d'investissements importants pour les restaurer, les valoriser et les rendre accessibles à tous dans les meilleures conditions.

Essonne Mécénat a pour ambition de mettre en valeur cet héritage patrimonial d'intérêt national et de le transmettre aux futures générations, à tous les passionnés d'art, de culture et d'histoire.





### MERCI POUR VOTRE GÉNÉREUX SOUTIEN!

### ADOPTEZ UNE PERLE OU UN ANNEAU D'OTHONIEL ...

- Une des 4 grosses perles dorées à la feuille d'or : 5 000 € / perle (soit 2 000 € ou 1 700 € après déduction fiscale\*)
- Une des 24 perles dorées à la feuille d'or : 1 000 € / perle (soit 400 € ou 340 € après déduction fiscale\*)
- Un des 24 anneaux dorés à la feuille d'or : 500 € / anneau (soit 200 ou 170 € après déduction fiscale\*)
- \* La déduction fiscale s'élève à 60 % du montant du don pour les entreprises, à 66 % pour les particuliers (75 % pour les personnes assujetties à l'IFI).

### ... OU FAITES UN DON DU MONTANT DE VOTRE CHOIX

### Adresse d'expédition des dons par chèque

Fondation Essonne Mécénat Sous égide de la Fondation du patrimoine 153 bis avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine Tél. 01 70 48 48 20

Courriel: idf@fondation-patrimoine.org

### **⊗** CONTACT

Pour tout renseignement concernant le projet ou l'appel aux dons

Fanny Malvezin

Département de l'Essonne Tél: 01 77 58 12 60

Courriel: mecenat@cd-essonne.fr

essonne-mecenat.org

Bulletin de don à détacher et à renvoyer par courrier ou don en ligne : www.fondation-patrimoine.org/63417



## DE L'AVANTAGE D'ÊTRE MÉCÈNE À MÉRÉVILLE

# EN PLUS DU REÇU FISCAL VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DE CERTAINS PRIVILÈGES EN NOUS SOUTENANT

Jusqu'à 249

Invitation à l'inauguration des travaux + 1 marque-page, 1 carte postale et 1 affiche + citation du nom sur la page internet dédiée au projet

• De 250 à 499

Contreparties précédentes + visite guidée du Domaine de Méréville

• De 500 à 4 999 €

Contreparties précédentes + livre sur le Domaine

• À partir de 5 000 €

Contreparties précédentes + conditions d'accès privilégiées au Domaine (pour les entreprises uniquement)







— TERRE D'AVENIRS —

# PARTICIPEZ À LA RENAISSANCE DU PONT AUX BOULES D'OR DE MÉRÉVILLE

UNE CRÉATION PAR JEAN-MICHEL OTHONIEL

## Adoptez une perle!











## RÉVEILLER UN PARC EN SOMMEIL



Marraine du Domaine de Méréville

Classé Monument historique, le Domaine départemental de Méréville, situé au Sud de l'Essonne, s'apprécie comme l'un des exemples les plus emblématiques des jardins anglo-chinois réalisés à la fin du XVIIIe siècle

en Europe. Les plus grands architectes paysagistes, François-Joseph Bélanger puis Hubert Robert, ont dessiné pour le marquis de Laborde ce jardin pittoresque, une « oasis » comme le décrivait Châteaubriand dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*.

Construit autour de scènes paysagères et de fabriques ponctuant les eaux de la Juine, les grottes, enrochements artificiels et autres ponts viennent ainsi surprendre le visiteur dans sa découverte du parc.



Parmi ces fabriques, le Pont aux boules d'or, une passerelle aux destins multiples. Le Département de l'Essonne a voulu le restaurer dans le cadre d'une vaste campagne de réhabilitation du domaine pour lui redonner toute sa splendeur d'antan et le rouvrir largement au public.

Domaine départemental de Méréville

La fondation Essonne Mécénat souhaite associer tous les passionnés de patrimoine naturel et culturel à ce projet pour réveiller ce merveilleux jardin.

# LE PONT AUX BOULES D'OR VU PAR JEAN-MICHEL OTHONIEL

« C'est Catherine Deneuve qui, en devenant ambassadrice et marraine de ce domaine, a proposé mon nom lorsque le projet de chantier du Pont aux boules d'or fut soulevé. Soutenant mon travail depuis notre rencontre lors de la création de mon oeuvre Le Petit Théâtre de Peau d'Âne en 2004, Catherine Deneuve a été la première à rapprocher les boules d'or de cette passerelle XVIIIe à mon module devenu ma signature depuis la fin des années 1990 : la perle. »

- Jean-Michel Othoniel -

#### Un pont, plusieurs vies

Le Pont aux Boules d'or, passerelle en bois réalisée en 1784 dans le goût chinois, doit son nom aux boules dorées qui ornaient jadis les piliers à ses extrémités. L'ouvrage, situé au cœur du parc, entre le château et les miroirs d'eau, a été déplacé plusieurs fois, puis remplacé au XIX<sup>e</sup> siècle par une passerelle en fonte. Cet ouvrage fait actuellement l'objet d'une restauration et reviendra à l'endroit du potager.



À sa place, entre les deux bassins d'eau restaurés, une œuvre contemporaine viendra donc sublimer les lieux, signée par Jean- Michel Othoniel. L'artiste de renommée internationale a ainsi imaginé pour le Département de l'Essonne un nouveau pont aux Boules d'or, inspiré de l'œuvre de Bélanger, pour « embrasser toute son histoire », mais en mêlant le bois et le métal et en l'ornant à nouveau des perles et anneaux d'or disparus et de

quelque... 3 000 autres perles miroirs! Il a ainsi offert l'esquisse de sa création artistique et son suivi personnel en mécénat de compétence à la collectivité, maître d'ouvrage, chargée de la construction de la passerelle. Une collaboration prometteuse pour le Président du Département François Durovray, convaincu que « cette oeuvre monumentale fera à elle seule destination et donnera un rayonnement nouveau au parc de Méréville. »

### Adoptez une perle ou un anneau du pont Othoniel!

Le Département de l'Essonne lance aujourd'hui un appel aux dons pour soutenir la réalisation de ce nouveau pont aux boules d'or dessiné par Jean-Michel Othoniel et partager son ambition pour Méréville avec le plus grand nombre. Entreprises ou particuliers, soutenez ce projet − à hauteur de 1M€ - en adoptant un éléments du pont une perle ou un anneau doré.

Gravez virtuellement votre nom et devenez vous aussi ambassadeur de Méréville! Plus d'informations : essonne-mecenat.org

#### BULLETIN DE SOUSCRIPTION (à détacher) CRÉATION DU PONT AUX BOULES D'OR

☐ Oui, je fais un don de	euros pour aider à la création du pont aux boules d'or et je bénéficie d'un
réduction d'impôt pour l'année en cou	urs (pour les personnes imposées en France)

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq ans après le lancement de la présente souscription, conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Vos coordonnées :
NOM ou SOCIÉTÉ :
Adresse:
Code postal:
Ville:
E-mail:
Tél.:

- Paiement par chèque : libellez votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine Fondation abritée Essonne Mécénat le pont aux boules d'or ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.
- Pensez au don en ligne! Retrouvez ce projet sur notre site internet www.fondation-patrimoine.org/63417 ou scannez ce code:



Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail\*.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :

□ sur le revenu 0U □ sur la fortune immobilière 0U □ sur les sociétés

Pour les particuliers imposés en France, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt
- OU de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Exemple: Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt

Pour les entreprises imposées en France, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT.

Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt

Si vous le souhaitez, vous pouvez envoyer votre don accompagné de ce bulletin, à :

Fondation du patrimoine Fondation abritée Essonne Mécénat Délégation Île-de-France 153 bis avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

\* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre 🖵

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.  $\square$ 

Conformément au chapitre III du RGPD et au chapitre II du Titre II de la Loi « Informatique et Libertés » réécrite, vous disposez de droits concernant le traitement de vos données. Vous pouvez, à tout moment, vous désinscrire du service d'envoi de lettres d'actualité en formulant une demande à l'adresse idf@fondation-patrimoine.org. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Fondation du patrimoine, fondation Essonne Mécénat, Délégation régionale d'Île-de-France, 153 bis avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

